

## Faut-il battre en retraite ?

Il faut que j'avoue avoir un peu de mal avec les manifestations actuelles contre la réforme des retraites. J'ai du mal aussi avec le modèle proposé ( ?) par notre Président<sup>1</sup>. J'ai « bénéficié » d'une retraite à 65 ans, âge légal dans mon cas, calculée sur les 25 « meilleures » années (à 60 heures par semaine) étêtées de ce qui dépassait un certain plafond, mais tirées vers le bas par l'absence de plancher ; et depuis une dizaine d'années je travaille en payant des cotisations retraite qui ne me donnent aucun droit supplémentaire... Ayant tâté du salariat, je comprends bien le confort qu'il y a à voir son compte en banque se remplir pendant qu'on est en vacances ou qu'on ne travaille pas. Et la liberté du « libéral » n'est jamais que celle de payer des charges même s'il n'a aucun revenu, ce qui me semble toujours aussi économiquement surréaliste...

De même, je ne comprends pas bien ce que veut dire « régime spécial », que j'ai sans doute tendance à confondre avec « caisses autonomes ». Ces dernières semblent avoir mis de côté pour les vieux jours de leurs cotisants, les premières se contentant d'exiger le respect de leurs droits, avec trois retraités pour un cotisant... deux conceptions de l'équilibre des comptes, et de la circulation des dettes. Une mise à jour contemporaine de *la cigale et la fourmi* ?

Dans le journal le Monde du vendredi 3 janvier 2020, je trouve des articles sur le sujet qui ne manquent pas d'intérêt. Tout le monde devrait les lire, avant de s'étourdir dans les slogans. Des lectures qui devraient intéresser ceux qui « ne lâcheront rien » tout autant que ceux qui « iront jusqu'au bout », les uns et les autres se reprochant mutuellement leur immobilisme, leur surdité, et leur non désir de dialogue !

Un article de Philippe Simonnot (page 18) m'a appris que le système par répartition avait été créé sous Pétain, en mars 1941<sup>2</sup>, par un secrétaire d'État, ancien de la CGT, pour permettre aux personnes âgées de faire face à la paupérisation entraînée par l'occupation nazie ! Et ce principe de répartition fut conservé à la libération, une fois les caisses quasiment vidées. La répartition ne date donc pas, comme on l'entend si souvent, des « acquis de 1945 et de la mise sur pied de la Sécurité sociale » !

Par ailleurs, j'ai le souvenir d'avoir lu un texte de Jean Jaurès dont j'ai perdu la référence, mais qui, dès son époque, soulignait les problèmes de la répartition exclusive qui impliquerait une multiplication impossible du nombre des travailleurs-cotisants<sup>3</sup> ou une aggravation insupportable de la charge pour les générations à venir.

Sur la même page Guy Dreux trouve que l'adaptation actuelle à un monde plus précaire « est une annonce désespérante ». Laisser les agriculteurs, les travailleurs précaires et ubérisés, et les femmes dans le système actuel serait-il une marque d'espoir ? D'autres articles méritent la lecture. Je vous laisse y retourner par vous-même et vous faire votre opinion.

Une fois encore, pour résoudre un problème réellement complexe, un véritable dialogue, centré sur le concret actuel, semble la seule voie pour aboutir à un accord raisonnable.

En attendant, ce que je vois autour de moi, ce sont des gens, particulièrement remontés contre le système, mais discrètement résignés, puisqu'ils utilisent de plus en plus les low costs, amazon, uber ou airbnb, et qu'ils préparent leur retraite en achetant des studios mis en location à la journée sur cette même dernière plate-forme défiscalisante... une solidarité prudente dirons-nous... Cherchons l'erreur...

---

<sup>1</sup> Comment croire que personne ne jouera sur la valeur du point pour équilibrer les comptes ?

<sup>2</sup> Rappelons que ce pacte ne fut rompu qu'en juin 41 par l'attaque de l'URSS par Hitler, et que les partis communistes occidentaux étaient solidement inféodés à la politique soviétique

<sup>3</sup> Si à la première génération de retraités, il y a 10 cotisants pour un retraité, il faudra, lorsque cette génération de cotisants arrivera à la retraite 10x10 soit 100 cotisants pour garder la même charge. Peut-on imaginer une population multipliée par 10 tous les 40 ans ?